



ipse

Folio

NUMÉRO
SPÉCIAL

septembre 2016

Intervention de Christophe Degryse

42^e Rencontre Ipsse

La Haye, les 30 et 31 mai 2016

Ce numéro spécial du magazine Folio vous propose l'intervention
intégrale de Christophe Degryse lors de la
42^e Rencontre Ipse
qui a eu lieu les 30 et 31 mai 2016 à La Haye,
et a été accueillie par La Maison de l'Europe



Première session :

Digitalisation et Big Data : évolution ou implosion de nos modèles sociaux.

Les nouveaux risques sociaux de la 4^e révolution industrielle



Christophe Degryse

Chercheur à l'Institut Syndical Européen - ISE

L'Institut syndical européen (ISE) a publié un **rapport** portant revue de la littérature du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'Europe sur les **impacts sociaux probables du phénomène de digitalisation de l'économie**. La réalisation de ces conséquences sociales, pour pessimistes qu'elles soient, n'est pas inéluctable. Il reste une place importante pour le débat avec le politique et les acteurs économiques et sociaux sur ces impacts sociaux et sur la meilleure manière de les anticiper et de les gérer.

Chaque siècle a connu sa révolution industrielle et le XXI^e siècle sera – peut-être – l'ère de la quatrième révolution industrielle. L'évolution longue s'étend depuis l'époque de la mécanisation des tâches et des premières machines à vapeur (première révolution industrielle), en passant par

le temps du moteur à explosion, de l'électricité et de l'eau courante (deuxième révolution industrielle), jusqu'au XX^e siècle : celui-ci voit l'arrivée des ordinateurs (troisième révolution industrielle).

Chaque siècle a connu sa révolution industrielle et le XXI^e siècle sera – peut-être – l'ère de la quatrième révolution industrielle

La quatrième révolution industrielle s'est développée à partir d'une accumulation d'éléments qui se sont agrégés pour former une disruption dans nos modes de production et nos économies. Il s'agit de l'Internet, de

l'émergence de l'économie collaborative, du big data et des réseaux. La qualification désormais quasi systématique par le terme « smart » témoigne de l'irruption de l'intelligence à tous les niveaux. Il s'agit d'une tempête globale pour les marchés du travail : elle est provoquée par la combinaison de mondes connectés, d'objets connectés, de capteurs, de senseurs omniprésents. Ainsi, un élevage a été entièrement numérisé au Japon : l'éleveur suit de la sorte depuis son ordinateur l'évolution de son bétail grâce à des capteurs. Ce sont également les réseaux, les plateformes, l'économie collaborative et de partage et les machines apprenantes, dans la lignée de *Deep Blue*, vainqueur de Gary Kasparov aux échecs : le jeu Watson est par exemple désormais capable de répondre à n'importe quelle question. Ce sont les usines, les villes, les transports, l'énergie et les nouvelles capaci-

ités de production, d'autoproduction, les micro-usines. A cet égard, il est à présent possible d'imprimer en 3D et donc de produire une arme à feu, en marge du respect des réglementations liées aux manufactures.

Un débat est en cours pour savoir si ces mutations impliquent une révolution. Si l'électricité et l'eau courante venaient à manquer aujourd'hui, leur absence caractériserait la révolution qu'a constitué leur arrivée dans la vie quotidienne, personnelle et professionnelle. L'imprimante 3D n'est pas encore indispensable à nos vies et il est encore sans doute possible de vivre et de travailler sans smartphone ou sans adresse email. La qualification de « révolution industrielle » pour désigner la modification à l'œuvre de nos façons de vivre et de produire pourra être confirmée quand la vie quotidienne sera réellement impactée par ces nouveaux modes et qu'il sera impossible de s'en passer.

La qualification de « révolution industrielle » pour désigner la modification à l'œuvre de nos façons de vivre et de produire pourra être confirmée quand la vie quotidienne sera réellement impactée par ces nouveaux modes et qu'il sera impossible de s'en passer.

Economie de partage et économie numérique

L'expression d'économie de partage témoigne de l'existence de plateformes sans but lucratif telle que Wikipédia, dont l'objectif est la mise en relation de personnes offrant un service ou un outil avec des personnes qui ont besoin de ce même service ou outil.

La valeur de marché de ces start-ups fait douter du caractère réellement collaboratif de ces réseaux dans lesquels ce sont les utilisateurs qui apportent le contenu

A côté de ces initiatives, des start-up proposent une intermédiation entre l'offre et la demande pour en tirer un profit. Les auteurs qui ont étudié ce phénomène dévient à ces nouveaux acteurs le qualificatif d'économie de partage. L'un d'eux affirme ainsi que « le partage est une forme d'échange social qui a lieu entre des personnes qui se connaissent sans aucun profit. Lorsque le partage passe par la médiation du marché, il ne s'agit plus du tout d'un partage. » La question à se poser pour caractériser l'économie de partage consiste à savoir si l'entreprise intermédiaire recherche ou non le profit. A défaut, l'économie est dite numérique. La valeur de marché de ces start-ups fait douter du caractère réellement collaboratif de ces réseaux dans lesquels ce sont les utilisateurs qui apportent le contenu : logement pour Air BnB, véhicule pour Uber, information pour Facebook, etc.

L'effet réseau est au fondement de l'économie numérique, dans laquelle l'avantage relatif d'une entreprise sur les autres conduit à sa domination absolue. C'est le réseau qui enregistre le plus de membres qui emporte de facto le plus grand marché. Le gagnant rafle toute la mise. Cette dynamique interne conduit à l'émergence d'oligopoles de plus en plus puissants. Ces oligopoles sont détenteurs des données et font courir un nouveau risque à l'industrie comme aux petites et moyennes entreprises, notamment en Europe : celui de la dépendance à ces nouveaux maîtres des données. Aux fameux GAFA

peuvent désormais être ajoutés Air BnB, IBM et Uber, qui sont toutes des entreprises états-uniennes. Cette dépendance risque d'entraîner une concentration du pouvoir et de la richesse dans les chaînes de valeur.

La plupart de ces start-up se sont placées à un moment de leur croissance en dehors des cadres réglementaires, locaux, régionaux, nationaux ou européens : protection des données privées, droit d'auteur, règles de location immobilière, etc. Pour les dirigeants de ces entreprises, l'absence de conformité légale n'est pas un problème. Le seul problème identifié est celui de la croissance. La conformité devient un objectif lorsque la domination est acquise sur le marché, et c'est au législateur d'adapter les règles collectives au business model de l'entreprise, qui a permis sa croissance. En regard, ces acteurs mettent en œuvre une « algorithmisation » des individus, puisque cette nouvelle économie du big data traduit sous forme de logiciels les comportements, les habitudes de consommation et les préférences sociales des utilisateurs de ces réseaux et services.

un nouveau risque [...] celui de la dépendance à ces nouveaux maîtres des données. Aux fameux GAFA

Impacts de l'économie numérique sur l'emploi

Les auteurs ne sont pas unanimes sur les effets de cette nouvelle économie en matière de création et de destruction d'emplois. Les chiffres publiés sont très différents. Aux Etats-Unis, des études annoncent la perte de 47 % des emplois d'ici 10 à 20 ans. En Europe, le chiffre avancé est de 54 % quand, pour la seule Allemagne, 12 %

des emplois seraient menacés. Lors du dernier forum de Davos, il a été question de la perte de 7 millions d'emplois à l'horizon 2020. L'OCDE a récemment publié un rapport faisant état d'un risque portant sur la perte de 9 % des emplois d'ici quelques années. Il est donc difficile d'évaluer l'impact de ces nouvelles technologies sur le nombre d'emplois affectés : mais la seule certitude partagée par tous les auteurs est que le nombre d'emplois détruits sera supérieur à ceux qui seront créés.

“ Pour les dirigeants de ces entreprises, l'absence de conformité légale n'est pas un problème. Le seul problème identifié est celui de la croissance ”

La réorganisation du marché du travail autour de ces nouvelles technologies reste une inconnue, tout comme le type des emplois qui seront créés, leur secteur et leurs qualifications. Quelques tendances peuvent néanmoins être retenues. Tout d'abord, les emplois se transforment. Le marché du travail se segmente, car l'on assiste à une multiplication des formes d'emplois : travailleurs mobiles, travailleurs occasionnels, *free-lance*, télétravailleurs, travailleurs multi-employeurs ou multi-statuts, etc. L'interrogation porte sur le type des contrats de travail et les lois applicables aux travailleurs. Le risque d'insécurité juridique augmente en termes de statut, de financement de la sécurité sociale et en ce qui concerne l'ouverture des droits sociaux que permet aujourd'hui l'accès à un emploi salarié ou indépendant inscrit dans le cadre des législations sociales protectrices actuelles.

De plus, les emplois se déplacent. Dans l'économie numérique, les frontières disparaissent et deviennent virtuelles. Il est possible aujourd'hui de faire

traduire n'importe quel document, de travail ou non, par des personnes situées à l'autre bout du monde, via une plateforme et pour quelques dollars. Ces prestations posent une question éthique.

Conséquences sociétales de l'économie numérique

Le principal risque que fait courir l'évolution rapportée ci-dessus en termes d'emploi est celui d'une société de plus en plus polarisée. L'effectif des classes moyennes pourrait se creuser : aux côtés de quelques travailleurs gagnants – les experts en réseau, les experts en application numérique, mobile, etc. –, des travailleurs peu ou pas qualifiés travailleront pour de bas salaires en Europe ou ailleurs. La concurrence s'exerce entre travailleurs des pays riches et travailleurs des pays pauvres, mais aussi au sein même des pays riches, où une dérégulation risque de s'opérer via les plateformes numériques. Les **risques macro-économiques** sont donc liés à **l'accroissement des inégalités, à la stagnation salariale, à l'érosion fiscale et au sous-financement des budgets de protection sociale.**

“ Le risque d'insécurité juridique augmente en termes de statut, de financement de la sécurité sociale et en ce qui concerne l'ouverture des droits sociaux que permet aujourd'hui l'accès à un emploi salarié ou indépendant inscrit dans le cadre des législations sociales protectrices actuelles ”

Les risques microéconomiques dans l'entreprise sont ceux de **l'intensification du travail et de l'estompement des frontières entre vie privée et vie professionnelle**, ce qui implique des risques sanitaires accrus à travers la montée des situations de stress et de *burn-out*. Les travailleurs risquent également de perdre le contrôle de leur travail et leur expertise : les processus de production seront tous de plus en plus traduits en algorithmes et le travailleur pourrait devenir l'exécutant des algorithmes, qui lui demanderont d'exécuter telle tâche à tel moment. Cela pose la question de la formation des travailleurs en tant qu'exécutants d'un robot ou d'un algorithme. Des risques apparaissent en matière de management numérique au travers du pistage du travailleur salarié et indépendant au moyen de puces RFID, de GPS, de caméras IP, de logiciels espions, etc.

Questions stratégiques et perspectives

Ces évolutions questionnent les relations de travail en termes d'information, de consultation et d'anticipation du changement. Quelles seront les stratégies digitales ? Quels seront les investissements en robotisation, en automatisation, en « computerisation » ? Quels seront les risques de restructuration, d'appel à la sous-traitance en Europe ou hors de l'Europe ? Comment sera apprécié le temps de travail pour un travailleur connecté de façon quasi permanente ? En France, le droit à la déconnexion a, par exemple, été reconnu au salarié par les juges.

Qu'en sera-t-il pour les perdants qui verront leur emploi disparaître à tout jamais ? S'agit-il d'un nouveau risque social ? Si oui, quelles pourraient être les nouvelles formes d'assurance ou d'aide sociale pour les personnes qui vont subir les effets de ce risque social ? Aux Etats-Unis, des auteurs proposent des allocations sociales spécifiques ou d'allocation universelle

pour les personnes écartées du travail par l'économie numérique.

Dans un discours récent prononcé devant les syndicats britanniques, l'économiste en chef de la Banque d'Angleterre suggérait que cette nouvelle économie digitale puisse permettre d'inventer un nouvel agenda social fondé sur trois éléments :

- « **Relaxer** », c'est-à-dire rediscuter de la réduction du temps de travail (Keynes l'a suggéré depuis plus d'un siècle)

Qu'en sera-t-il pour les perdants qui verront leur emploi disparaître à tout jamais ? S'agit-il d'un nouveau risque social ?

- « **Reformer** » les travailleurs dans des secteurs du marché de l'emploi où un besoin s'exprime, donc reposer la question du domaine de formation.

Lire, compter et écrire sont-elles des compétences nécessaires à l'économie numérique alors que la machine dépassera demain l'être humain dans ces domaines ? Faut-il mettre l'accent sur de nouvelles compétences non cognitives nécessaires à l'entreprise, telles que la négociation ou le relationnel ?

Un débat élargi est nécessaire pour mettre cette quatrième révolution industrielle au service de la société.

- « **Redistribuer** » : les gains de productivité seraient importants dans l'économie de demain, avec des machines qui travailleront mieux que les êtres humains ; quelle devra être la répartition de la rente robotique ?

Un débat élargi est nécessaire pour mettre cette quatrième révolution industrielle au service de la société. Les

experts, les chefs d'entreprises et les start-ups doivent y participer, mais aussi les gouvernements, les autorités publiques, les responsables politiques, la société civile, les organisations de consommateurs, les travailleurs, les organisations syndicales et le monde social dans son ensemble. Il s'agit de façonner, d'accompagner, d'encadrer cette révolution pour qu'elle bénéficie à tous. Selon les chiffres de la Confédération européenne des syndicats, seuls cinq pays ont lancé un débat ouvert sur ces questions : l'Allemagne (initiatives Emploi 4.0 et Industrie 4.0), la France (Transformation numérique et vie au travail. Rapport établi par M. Bruno Mettling, septembre 2015), les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède. Cette dernière a inclus dans le champ de son débat la question de l'apport de l'économie numérique dans le monde du handicap.

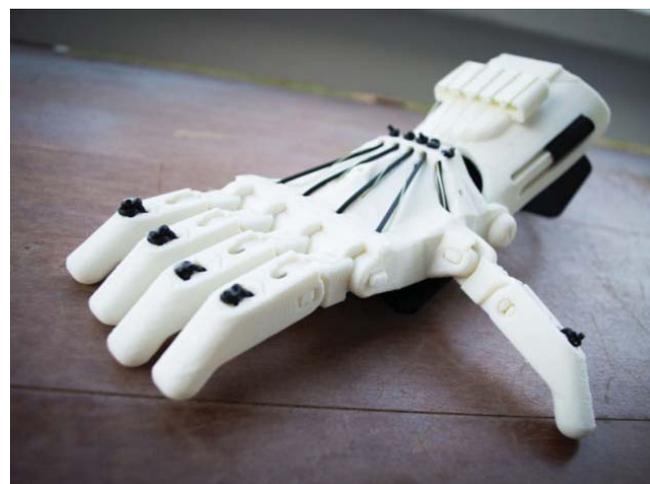
Enfin, des textes ont été adoptés dans le cadre du dialogue social européen. Ils concernent les nouvelles technologies et notamment la question du télétravail, au niveau interprofessionnel comme au niveau sectoriel. ■



Industrie 4.0 en référence à la 4^e révolution industrielle après la mécanisation, l'industrialisation et l'automatisation. C'est un concept qui a pour but de rendre les usines plus intelligentes en ayant recours à l'internet des objets ainsi qu'aux systèmes cyber-physiques.



Fujisawa, la ville intelligente et durable version japonaise



La chirurgie orthopédique se tourne de plus en plus vers l'impression 3D pour réaliser des prothèses sur mesure parfaitement adaptées aux patients

L'intégralité des interventions et des débats de la

42^e Rencontre Ipse

*Dans le prochain numéro de Folliocollection
ainsi que sur le site*

www.euroipse.org

Folliocollection

42^e Rencontre Ipse
La Haye, les 30 et 31 mai 2016
accueillie par La Maison de l'Europe de La Haye

**Les métamorphoses du travail
à l'épreuve du numérique :
les réponses de la protection
sociale solidaire**

Institut de la protection sociale européenne
104, rue de Valenciennes - 75013 - PARIS
Tél. +33 1 40 27 13 00 - Fax +33 1 40 26 07 48
europe@ipse.org - www.euroipse.org

